



Le jeudi 3 octobre 2019, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 23-09-2019 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Président, a délibéré.

Présents (39) : M. Gil AVEROUS, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, Mme Dominique COTILLON-DUPOUX, M. Philippe SIMONET, Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Brigitte FLAMENT, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, Mme Frédérique GERBAUD, M. Michel GEORJON, M. Christophe BAILLIET, Mme Séverine PILORGET, M. Arnaud CLEMENT, M. Eric BELLET, M. Hervé FOREST, M. Luc DELLA-VALLE, M. Paul PLUVIAUD, M. Gilles CARANTON, Mme Danielle DUPRE-SEGOT, Mme Chantal AUDOUX, M. Ludovic MESNARD, M. Michel BLONDEAU, M. Dominique DU CREST, M. Michel LENGLET, M. Jean-Claude BALLON, M. Didier DUVERGNE, M. Jacques BREUILLAUD, M. Jean-Pierre MARCILLAC, Mme Annick FOURRE, M. Didier BARACHET, Monsieur Ludovic REAU, M. Bruno PALLEAU, Mme Françoise LAURENT, Mme Delphine GENESTE, Mme Nathalie PAWELZYK, M. Jean PETITPRETRE, M. Jean PINIER.

La délibération affichée

le : **04 OCT. 2019**

et transmise à la Préfecture

le : **07 OCT. 2019**

est exécutoire

le : **07 OCT. 2019**

Excusé(s) (8) : M. Roland VRILLON ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Georges RAMBERT ayant donné procuration à Mme Brigitte FLAMENT, Mme Chantal MONJOINT ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Jean-François MEMIN ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, M. Claude DURAND ayant donné procuration à M. Gil AVEROUS, M. François JOLIVET ayant donné procuration à Mme Chantal AUDOUX, M. Jacky DEVOLF ayant donné procuration à M. Didier DUVERGNE, Mme Nathalie LOMBARD ayant donné procuration à Mme Nathalie PAWELZYK.

Absent(s) (4) : M. Eric CHALMAIN, Mme Bénédicte MOHAMED-GUILLON, M. Mark BOTTEMINE, Mme Sophie MONESTIER.

3 : Collecte des déchets ménagers : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public prévention et de gestion des déchets pour l'année 2018

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets.

Ce rapport fait apparaître un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers concernant les différentes modalités de collecte et de traitement des déchets, le montant détaillé des dépenses et des recettes d'exploitation, ainsi que les évolutions prévisibles du service. Tous ces éléments sont précisés dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'optimisation logistique et la mise aux normes du réseau de déchèteries communautaires notamment avec des travaux sur les déchèteries d'Ardentes

et d'Arthon et la mise en place d'une benne dédiée pour la filière ameublement (DEA) sur la déchetterie d'Ardentes.

Suite à l'installation du matériel de géoguidage dans les véhicules de collecte en décembre 2017, la cartographie des 60 tournées, la formation du personnel et l'exploitation du matériel ont été mises en œuvre tout au long de l'année.

L'année 2018 a été marquée par la signature d'une convention avec la société Biomasse 18 qui valorise les déchets verts et le bois de l'Agglomération. Par ailleurs l'Agglomération a engagé la création d'une plate-forme déchets verts sur La Martinerie située dans l'ancienne enceinte du 517^{ème} RT (zone Sud).

Enfin, l'accompagnement des habitants dans la réduction de leurs déchets a été poursuivi avec l'opération « Des poules pour moins de déchets », initiée en juin 2018 avec 25 foyers témoins.

Il vous est demandé d'approuver le rapport de l'année 2018, qui sera transmis au Préfet de l'Indre et aux maires des communes de Châteauroux Métropole pour information de leur conseil et de leurs administrés.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le rapport sur le prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2018,
- de prendre acte du rapport annuel 2018 du syndicat de traitement des déchets, le Sytom de la région de Châteauroux.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .



A Châteauroux, le 04 octobre 2019

Le Président,

Gil Avérous